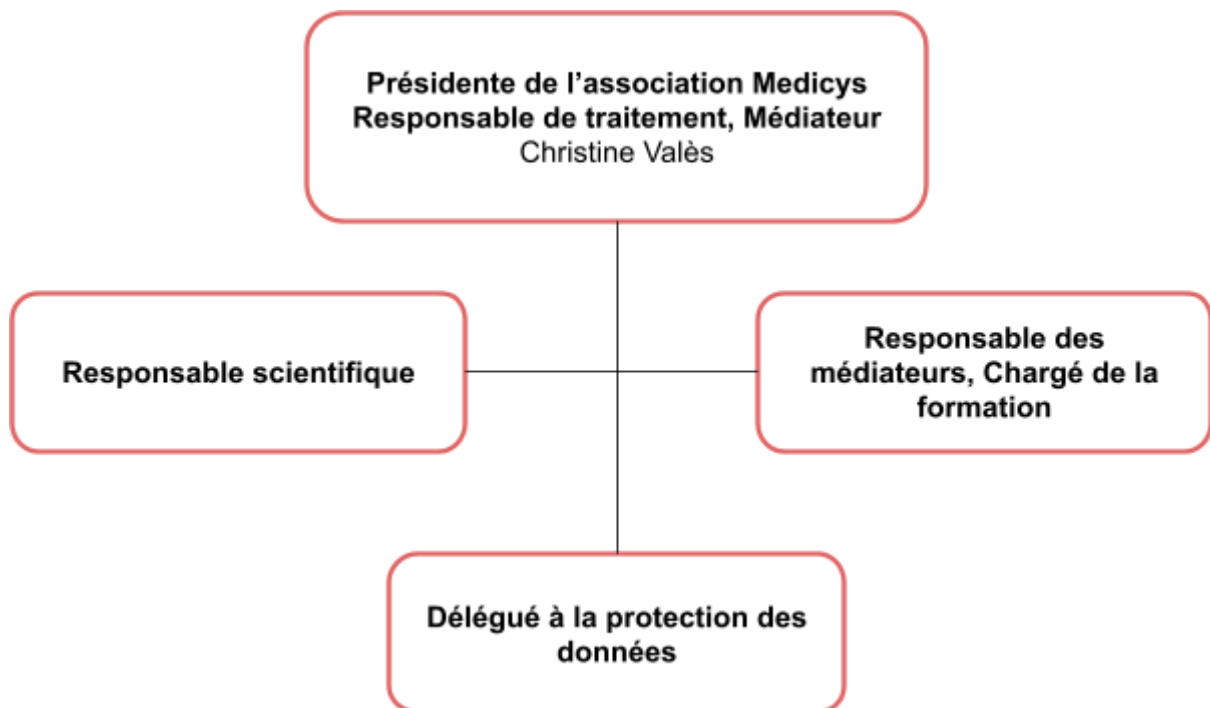




MÉDICYS

**Organigramme et contact des
personnes intervenant sur
l'activité de médiation
conventionnelle**

Financement de l'association



Principaux acteurs de l'association Médicys dédiés à la médiation conventionnelle.

Fiche de poste “Présidente de l’association Médicys - Responsable de traitement”

Principales missions :

- Animer le réseau des médiateurs de l’association Médicys ;
- Présider le réseau des médiateurs de l’association Médicys ;
- Valider les évolutions fonctionnelles métier et techniques du périmètre de l’association Médicys ;
- Traiter les plaintes adressées à l’association Médicys ;
- S’assurer de la validation par les autorités de contrôle des évolutions proposées par l’association Médicys.



Contact

- email : contact@medicys.fr
- Téléphone : 0149701593

Fiche de poste “Responsable Scientifique”

Principales missions :

- Réaliser la veille juridique et la mise à jour des politiques internes en collaboration avec les juristes de l’association Médicys ;
- Coordonner les réponses juridiques aux questions les plus complexes ;
- Valider les formations des médiateurs ;
- Contrôler la rédaction des documents juridiques.

Contact

- email : contact@medicys.fr
- Téléphone : 0149701593

Fiche de poste “Responsable des médiateurs”

Principales missions :

- Proposer des formations et leurs contenus ;
- Suivre les formations réalisées par les médiateurs ;
- Animer le réseau des médiateurs de l’association Médicys ;
- Proposer les médiateurs sur les secteurs d’activité au regard de leur compétence.

Contact

- email : contact@medicys.fr
- Téléphone : 0149701593

Fiche de poste “Délégué à la protection des données”

Principales missions :

- Coordonner et répondre aux demandes des particuliers concernant leurs données personnelles ;
- Mettre en place et suivre le PIA ;
- Être en contact permanent avec :
 - La Présidente ;
 - Le Responsable Scientifique.

Contact

- email : dpo@commissaire-justice.fr
- Téléphone : 0149701593



Financement de l'association

L'association se finance à l'aide des frais encaissés pour les dossiers déposés sur la plateforme medicys-conventionnel.fr .

Une fois les différents frais fixes déduits suite à un dépôt de dossier (principalement signification par huissier de justice, envois de courriers postaux en lettre suivie au tarif en vigueur) :

- 80% du restant est affecté au maintien, au développement et au suivi du service en ligne ;
- les 20% restants sont affectés à l'association Médicys et à son fonctionnement.

Le budget de fonctionnement de l'association Médicys dépend donc du nombre de dossiers traités et déposés par année. En moyenne, sur un dossier déposé, les 20% restant correspondent à 5€.

Comme pour toute association, l'objet de l'association n'est pas de faire des bénéfices mais de dégager une marge suffisante pour permettre son bon fonctionnement. Si le financement lié aux dossiers n'est pas suffisant, l'association peut faire appel au bénévolat de recherche de ses adhérents, rechercher à faire subventionner des projets décrits et identifiés par des partenaires extérieurs de confiance.